

Le libre développement de chacun...

Entre 2020 et 2021, l'Europe a été confrontée à des épreuves majeures, telle la pandémie du Covid-19, qui a fait plus d'un million de morts, particulièrement parmi la population âgée, les retraité-e-s.

Cette situation a révélé la vétusté des systèmes de santé et la fragilisation des systèmes de protection sociale, en Europe, alors que les inégalités liées à l'âge, au genre et au lieu de naissance et de vie ne cessent de s'aggraver.

Dans un monde, soumis aux dogmes capitalistes, où la paix, la justice sociale, le respect de la planète paraissent s'éloigner toujours plus, il faut lutter pour un projet de transformation sociale.

Les conséquences de l'invasion russe en Ukraine et de la guerre en Palestine, en plus des atrocités, des dizaines de milliers de décès et de l'exode massif de femmes et d'enfants, ont amené le monde à un niveau élevé de tension, avec des conséquences politiques, économiques et sociales élevées et complexes.

Un processus de paix

L'Europe doit dépasser cette situation avec la mise en place d'un véritable processus de paix. La guerre a provoqué une très forte augmentation du coût du gaz, de l'énergie, des matières premières et des produits de première nécessité et une très forte hausse de l'inflation, générant de graves répercussions sur le monde

du travail, sur les familles, sur les retraité-e-s qui représentent près de 100 millions de personnes en Europe, 17 millions en France.

La politique de l'Union européenne a toujours été de considérer les retraité-e-s comme une charge pour la société et comme un facteur de coût. C'est une aberration qui doit cesser, une politique sociale, intergénérationnelle, vers le monde retraité doit être mise en œuvre en Europe.

Une société pour tous les âges

Il est urgent de construire une société pour tous les âges, intégrant la nécessité de trouver des réponses solidaires et qualitatives aux enjeux de vieillissement.

Les retraité-e-s participent à la vie de la société et y apportent une contribution indéniable. Leur sort est le reflet du développement de notre civilisation. Il dit là où nous en sommes et le chemin que nous voulons prendre. La retraite

constitue donc un droit pour chaque personne.

Une bonne retraite, avec de meilleures pensions et une nouvelle place des personnes âgées dans la société fait partie de notre projet de société où « le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous ».

C'est ce projet qui est porté par la liste de large rassemblement à gauche, conduite par Léon Deffontaines pour les élections européennes du 9 juin 2024, que nous appelons à soutenir et pour laquelle nous appelons à voter.

Daniel Junker

est la condition du libre développement de tous



DANS CE NUMÉRO

- Sécurité sociale alimentaire : sans doute pas la bonne solution page 2
- Gabriel Attal : libéral me voilà page 3
Le logement : un secteur gravement en crise
- Retraites : le laminoir est à l'œuvre page 4

sans doute pas la bonne solution

Des agriculteurs au bout du rouleau, qui ne vivent pas de leur travail, des terres épuisées par une culture intensive, la sécheresse qui se renouvelle d'année en année, une population qui restreint ses dépenses alimentaires et la malbouffe, le constat est implacable et appelle à des réponses globales vis à vis de cette crise agricole, environnementale, alimentaire et sociale.

Un projet de sécurité sociale alimentaire ?

Ce projet est né en 2019 à l'initiative du groupe thématique « Agricultures et Souveraineté Alimentaire » d'Ingénieur·e·s sans frontières mettant en avant les revenus insuffisants de trop d'agriculteurs, l'enjeu environnemental et la difficulté de nombreuses familles à bien se nourrir.

Selon le socle commun de ce collectif : « *Concrètement et sur le modèle du système de santé, une carte vitale de l'alimentation donne accès à des produits conventionnés pour un montant de 150 €/mois et par personne. Le conventionnement repose principalement sur des caisses primaires gérées démocratiquement au niveau local, et articulées avec une instance nationale composée de membres représentants de ces caisses* ». Le financement reposerait sur la cotisation.

Précarité et exploitation

Pour la population, la précarité alimentaire s'aggrave : d'après une étude du CREDOC de mai 2023, la part des Français se privant d'alimentation est passé de 12 % à 16 % en 6 mois.

Faudrait-il affecter une somme attribuée aux familles à l'alimentation ? On fustige ceux qui voudraient transformer l'allocation de rentrée scolaire en bons d'achat, trouvant intolérable ce mépris pour les familles populaires. Ce serait différent pour l'alimentation ?

Pour les agriculteurs, la logique capitaliste se base sur la surexploitation et non sur la reproduction des ressources (fertilité de la terre, ressources en eau). Seul le présent compte pour générer des profits immé-

diats. Les agriculteurs sont confrontés à des entités capitalistes mondialisées et ils sont voués à continuer à s'auto-exploiter moyennant soumission à l'agroalimentaire ou à vendre leur force de travail, devenant salariés des investisseurs et fonds de pension qui lorgnent sur les terres agricoles.

La SSA est-elle la solution ?

Cela passerait par un conventionnement avec les agriculteurs. Les agronomes sans frontières, analysant les difficultés du conventionnement, proposent la mise en place de critères sociaux et environnementaux élaborés démocratiquement par les caisses mais on ne voit pas bien comment la production d'aliments répondant aux critères de qualité voulus pourrait être suffisante à court et même à moyen terme.

C'est concrètement qu'il faut poser la question des rapports des agriculteurs avec les banques, avec l'agrobusiness. Sinon, le projet de SSA perd son sens. La CGT de l'agroalimentaire indique, cela « s'apparente soit une nouvelle institutionnalisation de l'aide alimentaire, soit à un "coup de pouce" au chiffre d'affaires de quelques agro-managers ou entreprises des industries agroalimentaires qui ne s'en cachent pas ».

Des propositions concrètes

Les propositions du PCF de transformation de l'économie pour la mettre au service des humains peuvent s'appliquer à l'agriculture : donner du pouvoir aux salariés dans les entreprises, organiser des conférences régionales pour l'emploi, c'est se donner des moyens pour orienter les investissements des semenciers, de l'industrie chimique des engrais, de l'agroalimentaire vers des productions plus respectueuses de l'environnement, d'une alimentation saine, vers une économie plus respectueuse aussi des agriculteurs .

Le droit effectif à l'alimentation, comme le droit au logement (certains parlent aussi de sécurité sociale du logement) passe par l'augmentation des revenus et le développement des services publics. La Sécurité sociale a été et reste un instrument remarquable de dépassement du capitalisme du fait de sa conception politique à la fois de sécurisation des parcours de vie et d'action pour un développement économique socialement efficace.

d'après un article de [Michèle Leflon](#)

« Sécurité sociale alimentaire : sans doute pas la solution! »

Les Cahiers de santé publique et de protection sociale
N° 46 septembre 2023



un secteur gravement en crise

Le logement est une préoccupation essentielle pour vivre normalement pendant toute la durée de vie. Or, sa crise est profonde. On estime les mal-logés à 4.2 millions et à 2.6 millions les demandeurs de logement social. C'est le résultat de choix politiques désastreux.

Loi de Solidarité et de Renouvellement urbain

Le Premier ministre G.Attal veut remettre en cause la loi SRU (loi de solidarité et renouvellement urbain) qui prévoit 25% de logements sociaux dans les communes. Les communes les plus riches s'opposent bien souvent à la construction de ce type de logement. Cela conduit inéluctablement à des ghettos, riches d'un côté, pauvres de l'autre au détriment de la mixité sociale base du vivre ensemble.

Le niveau des loyers devient excessif et représente une part des revenus incompatible pour vivre dignement. La loi Elan, en diminuant les Aides personnalisées au Logement, a contribué à la croissance du coût des loyers. Ce n'est pas le nouveau ministre du Logement G. Kasbarian qui va arranger les choses, car c'est lui qui a été porteur d'une loi inique criminalisant les locataires les plus pauvres en situation d'impayés au nom de la défense des petits propriétaires. Mais cela sert en réalité les 3% des multipropriétaires qui possèdent 65% du parc locatif privé.



Et les retraité-e-s ?

Les retraité-e-s locataires vivent souvent dans leur logement depuis de nombreuses années, la composition de la famille a évolué, ils souhaiteraient un logement plus petit mais les règles existantes rendent ce choix quasiment impossible.

En effet, le nouveau loyer est calculé sur la base de l'évolution du prix du mètre carré, ce qui fait que lorsque l'on a vécu plusieurs dizaines d'années dans un F4, par exemple, le loyer d'un F2 va être plus élevé parce que le loyer, lui, évoluait sur l'inflation plus réduite que l'évolution du prix du mètre carré.

Il n'y a aucun intérêt à déménager, autant rester, mais ce n'est pas libérer. Voilà une règle qui devrait être changée dans l'intérêt général.

Michel Bruneau

GABRIEL ATTAL

libéral me voilà !

Le discours de politique générale prononcé par le Premier ministre d'E.Macron confirme la fuite en avant libérale de ce gouvernement. Pire, cette dérive, avec le vote de la loi asile et immigration notamment, est fortement teintée des valeurs et mesures portées par les extrêmes droites.

G.Attal n'a apporté aucune réponse concrète aux préoccupations majeures des salarié-e-s et des retraité-e-s concernant la revalorisation des salaires et pensions. Nous pourrions connaître, une nouvelle « année blanche » concernant l'augmentation des pensions, en raison des économies budgétaires annoncées, en raison du conflit en Ukraine, si les mobilisations ne sont pas à la hauteur.

26 mars, journée nationale unitaire de mobilisation des retraité-e-s

Il est donc important de participer massivement aux mobilisations organisées dans tous les départements, ce 26 mars, par le « groupe des neufs » qui rassemble CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, SUD, FGR, LSR et Ensemble et solidaires, pour exiger une augmentation immédiate de 10% de nos pensions.

G.Attal supprime, sans scrupule, l'allocation spécifique de solidarité (ASS), jetant

dans la pauvreté plus de 250.000 allocataires et leurs familles. Ainsi, pour les « séniors », c'est la triple peine, après le recul de l'âge de la retraite, puis le raccourcissement de la durée d'indemnisation du chômage, la suppression de l'ASS remet en cause la validation de trimestres pour le calcul des retraites. Les mesures présentées pour le logement vont dans le même sens d'accentuer toujours plus la précarité.

L'urgence d'une loi « Grand âge »

Comme son mentor E.Macron, lors de son discours du 16 janvier dernier, G.Attal reste muet concernant la loi « grand âge », pourtant promise depuis des lustres, et qu'il faudra bien élaborer un jour, face à l'accroissement considérable et rapide du nombre de retraité-e-s.

En revanche, G.Attal entonne le clairon en annonçant une enveloppe supplémentaire de 32 MD€ pour la santé alors que cette somme était déjà intégrée dans le budget de l'assurance maladie pour les 5 ans à venir.

Précisons que la loi de financement de la sécurité sociale 2024 limite l'augmentation des dépenses de santé à 3.2 % en retrait du coût prévu pour 2024 (4.5%), bien loin des revendications des personnels de santé (10%).

La main invisible dans la poche des retraité-e-s

Enfin, le Premier ministre vient de signer un nouveau décret instituant le doublement de la participation des assuré-e-s aux frais de santé et ce dès le 31 mars 2024. Ainsi, le montant des participations forfaitaires et des franchises médicales appliquées aux médicaments, aux consultations médicales, aux transports sanitaires et aux examens de biologie, seront multipliés par deux.

Cela va à nouveau augmenter le reste à charge des patient-e-s et contraindre les plus précaires à faire des choix cornéliens entre se loger, se nourrir ou se soigner par exemple. Cette mesure permettrait, selon le gouvernement, de réaliser 1,5 milliards d'euros d'économie.

Que représente 1,5 milliards face aux 83 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales pour les patrons, contenues dans la loi précitée ?

Reprendre la main en France et en Europe

Pour combattre ces choix libéraux et promouvoir l'intérêt des retraité-e-s, soutenons la liste de large rassemblement à gauche conduite par Léon Deffontaines, lors des élections européennes du 9 juin 2024.

Daniel Blache

le laminoir est à l'œuvre

Le gouvernement annonce un certain nombre de mesures pour juguler la dette et faire des économies, dit-il. S'il y a nécessité de faire des économies, Macron et son gouvernement, pourraient par exemple puiser dans les caisses patronales et particulièrement dans les dividendes de ces grandes entreprises du CAC 40 qui battent chaque année des records et voient leurs fortunes exploser littéralement.

Ainsi, en 2023, les principaux groupes français ont réalisés 153,6 MD € de profits. Les dividendes versés aux actionnaires ont représenté 67,8 MD €, les achats d'actions, 30,1 MD € partis en fumée. Ainsi les riches s'enrichissent et les encaissements atteignent des montants inégalés selon le journal *Le Monde*.

Ces résultats sont pris sur le travail et les richesses créées par les travailleurs. Le butin se réalise toujours en frappant les acquis sociaux, ce que l'on appelle le salaire socialisé et particulièrement sur notre Sécurité sociale et nos assurances chômage.

Réduction des pensions

Les organisations syndicales de retraité-e-s, dans une lettre au premier ministre indiquent que pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2023, c'est un passif évalué à 9,1 % pour les retraité-e-s. cela correspond à des pertes de pouvoir d'achat de l'ordre de 3 mois de pensions sur ces 84 mois.

Ces pertes abondent les profits mirifiques des entreprises du CAC 40. On vide les poches des salarié-e-s et des retraité-e-s pour remplir celles des actionnaires. Ce système pille les retraité-e-s et pillera les futur-e-s retraité-e-s, partant de plus en plus tard, avec des pensions réduites comme des peaux de chagrin.



Des mesures à combattre

Rappelons que la loi Balladur-Veil, a modifié de façon importante, à compter du 1er janvier 1994, les paramètres de calcul des pensions du Régime général et des régimes alignés (salariés agricoles, artisans, commerçants) et a officialisé la revalorisation des pensions sur l'évolution des prix remplaçant l'indexation sur l'augmentation des salaires moyens.

La durée d'assurance nécessaire pour obtenir une pension à taux plein est passé de 37,5 ans (150 trimestres) à 40 ans (160 trimestres) et le nombre d'années de salaires retenues pour calculer le salaire annuel moyen passe des 10 meilleures années aux 25 meilleures années réduisant considérablement le niveau des pensions.

Aujourd'hui, le gouvernement envisage d'augmenter la CSG pour les salarié-e-s. Cet impôt, créé par M. Rocard en 1991, atteint les 8,3%. Alors que jusqu'en 1980, il n'y avait pas de cotisation maladie sur les pensions de retraite. La CSG à 8,3 % s'applique pour les retraites les plus élevées. Après les européennes, le tour ne viendra-t-il pas pour les retraité-e-s de supporter aussi cette augmentation annoncée de la CSG ?

La mobilisation est nécessaire

Il est donc important de se mobiliser pour l'augmentation des salaires et des retraites. Cela passe notamment par la reconquête des droits mis en place par Ambroise Croizat, pour le calcul des pensions, particulièrement le calcul des retraites sur les 10 meilleures années.

Quant aux moyens financiers, il faut faire contribuer davantage les entreprises en augmentant leurs cotisations et en abolissant toutes les exonérations de cotisations sociales dites « patronales ».

En ce sens, le PCF propose toute une série de mesures sociales, économiques et financières pour redonner toute sa place à la Sécurité sociale.

Lors de la création de la Sécurité sociale, Ambroise Croizat déclarait : « La Sécurité sociale est la seule création de richesse sans capital. La seule qui ne va pas dans la poche des actionnaires mais directement investie dans le bien-être de nos citoyens. Faire appel au budget des contribuables pour la financer serait subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières. Ce que nous refusons ».

Bernard Lamirand

Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à :
 PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
 2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.